

Jean-Pierre Sueur a pris acte de la décision de reconnaissance en situation de catastrophe naturelle de 234 communes du Loiret, dans les délais qui avaient été annoncés. Il est immédiatement intervenu auprès du ministre de l'Intérieur pour que les demandes des sept communes pour lesquelles la décision a été ajournée soient réexaminées le plus rapidement possible.